Informations de la Mairie - Informations pratiques

L'état civil de l'année 2011

Les naissances :

- Elise BINACHON, née le 2 janvier
- Johana LE VAILLANT-LEFEVRE, née le 3 janvier
- Kenny DESSET MOREL, né le 15 février
- Daphnée CIVRAC DE FABIAN, née le 8 mars
- Eloïse ZENERINO, née le 28 avril
- Justine FREBAULT-GOUGE, née le 7 juin
- Kenzo NOTZOLD, né le 31 juillet

Les mariages :

- Richard PIVETTA et Tourya SABER, le 11 juin
- Sébastien ROBILLARD et Alexandra LESCOT, le 16 juillet
- David TAUPIN et Ludivinne ROQUES, le 17 septembre

Les décès :

- Claude SALOY, le 17 janvier
- Jean Paul BERTAUCHE, le 18 août
- Daniel BUISSONADE, le 24 décembre

Du côté du FOYER RURAL

Le FOYER RURAL adresse ses meilleurs vœux à l'ensemble de ses adhérents, aux animateurs responsables des différentes sections ainsi qu'à l'ensemble des Villecerfois. Comme en 2011, le Conseil d'administration vous invitera à vous réunir autour de plusieurs évènements : la Galette le 15 janvier, une tartiflette le 11 février, la Saint Patrick et une braderie de vêtements en mars, une contée et une représentation théâtrale en mai ainsi qu'un autre repas à thème début mai. Bonne année 2012 !

Enquête sur le cadre de vie et la sécurité

L'INSEE réalise du 16 janvier au 14 avril 2012 une enquête sur le thème du cadre de vie et la sécurité. La première partie de cette enquête porte sur la qualité de l'environnement de l'habitat, la seconde aborde les problèmes d'insécurité auxquels les personnes ont pu être confrontées au cours des deux dernières années : cambriolage, vandalisme, vol, agression etc. Dans notre commune, quelques ménages seront sollicités. Un enquêteur de l'INSEE chargé de les interroger prendra contact avec certains d'entre vous. Il sera muni d'une carte officielle l'accréditant. Nous vous remercions du bon accueil que vous lui accorderez.

Permanences en mairie

Madame le Maire ou ses adjoints vous reçoivent le samedi de 10h30 à 12 h.

7 janvier : Jacques ILLIEN — **14 janvier** : pas de permanence

21 janvier : Béatrice de ROYS ROBINSON — **28 janvier** : François DEYSSON

Comment contacter la mairie ?

Par téléphone : 01 64 24 93 08
Par fax : 01 64 24 90 73
Par Internet à l'adresse suivante
mairie.villecerf@wanadoo.fr

La bibliothèque municipale vous accueille tous les samedis de 10h à 12h **sauf pendant les vacances scolaires.** Inscription et prêts de livres ou de CD gratuits.

Le secrétariat de mairie est ouvert au public :

le mardi de 14h à 18h30
le mercredi de 14h à 17h30
le vendredi de 14h à 17h30
le samedi de 9h à 12h00

VILLECERF EXPRESS

villecerfexpress@orange.fr
01 64 24 93 08

BULLETIN MUNICIPAL N° 54

Janvier 2012

Le saviez-vous ? L'un des engagements du Grenelle de L'Environnement visait à réduire les nuisances sonores au voisinage des aéroports. Au terme de deux ans et demi de concertation, l'ensemble du projet de relèvement des trajectoires en Ile de France a reçu l'avis favorable des enquêtes publiques. Depuis le 17 novembre 2011, la réduction des nuisances sonores est entrée en vigueur par le relèvement de 300 mètres de l'altitude de tous les avions à l'arrivée vers la région parisienne. Cette mesure a d'ores et déjà entraîné une réduction du bruit de 3 décibels.

SUR VOTRE AGENDA

- 15 janvier, à partir de 15h, Galette des Aînés avec animation musicale dans la salle polyvalente
- 29 janvier, à 11h, vœux du Maire et du Conseil municipal dans la salle polyvalente

Directrice de publication :
Marie Claude Bonnet
Rédaction :
Agnès Barbaud, Béatrice de Roys Robinson, François Deysson et Jacques Illien

Recensement : combien sommes-nous à Villecerf ?

Une enquête de recensement a été réalisée dans notre commune en janvier et février 2011. L'INSEE vient de nous communiquer les chiffres de la population légale :

- Population municipale : 772
- Population comptée à part : 20

soit **un total de 792 habitants**

La population municipale comprend les personnes ayant leur résidence habituelle sur le territoire de la commune dans un logement ou une communauté. La population comptée à part comprend les personnes dont la résidence habituelle est dans une autre commune mais qui ont conservé une résidence sur le territoire de la commune *(résidence secondaire par exemple)*. Evolution de la population depuis 1946 :

Année	1946	1962	1968	1975	1982	1990	1999	2006	2011
Nb habitants	403	413	362	511	603	748	849	801	792

Modification des règles de permis de construire pour les travaux d'extension de constructions existantes

Le décret n° 2011-1771 du 5 décembre 2011 relatif aux formalités à accomplir pour **les travaux sur constructions existantes** a été publié au Journal Officiel du 7 décembre 2011. Ce décret est entré en vigueur le 1er janvier 2012.

Il vise à simplifier les procédures d'autorisation d'urbanisme pour **les projets d'extension de constructions existantes avec même destination** en zone urbaine (Zone U).

Le seuil de soumission des permis de construire en zone urbaine est désormais relevé à 40 m² et non plus 20 m² comme exigé jusqu'à maintenant (*articles R.421-14 et R.421-17*).

Entre 20 à 40 m², sont également soumises à la procédure de permis de construire les extensions qui ont pour effet de porter la surface hors œuvre nette à plus de 170 m². Dans ce cas, le recours à un architecte est obligatoire.

L'obligation de déposer un permis de construire pour les travaux ayant pour effet de modifier le volume du bâtiment et de percer ou agrandir une ouverture est supprimée *(article R.421-14)*.

A compter du 1er mars 2012, les mentions SHOB *(Surface Hors Œuvre Brute)* et SHON *(Surface Hors Œuvre Nette)* seront supprimées. Seules les surfaces de plancher seront prises en compte dans le droit de l'urbanisme.

Tableau d'application du régime d'autorisation des travaux sur construction existante

	En zone U des POS/PLU	
Travaux sur constructions existantes ayant pour effet de créer :	Travaux **n'ayant pas pour effet** de porter la SHON à plus de 170 m²	Travaux **ayant pour effet** de porter la SHON à plus de 170 m²
Une surface hors œuvre brute supérieure à 2 m² et inférieure ou égale à 20 m²	Déclaration préalable (article R421-17 f)	Déclaration préalable (article R421-17 f)
Une surface hors œuvre brute supérieure à 20 m² et inférieure ou égale à 40 m²	Déclaration préalable (article R421-17 f)	Permis de construire (article R421-14 a)
Une surface hors œuvre brute supérieure à 40 m²	Permis de construire (article R421-14 a)	Permis de construire (article R421-14 a)

Cérémonie des vœux

Madame le Maire et l'équipe municipale invitent les Villecerfoises et les Villecerfois à participer à la cérémonie des vœux qui se tiendra le dimanche 29 janvier, à 11h, à la salle polyvalente.

Calendrier d'appel à la générosité publique 2012

La Préfecture de Seine et Marne a publié le calendrier d'appel à la générosité publique pour l'année 2012. Parmi toutes les journées programmées, citons le 4 février la lutte contre le cancer *(ARC)* et du 19 au 25 mars *(Ligue contre le cancer)*.

Le Sidaction aura lieu les 30, 31 mars et 1er Avril. Enfin, la date du Téléthon a été fixée les 7 et 8 décembre. La liste complète des manifestations est disponible au secrétariat de mairie.

Deux dates à réserver

Réservez dès maintenant votre après-midi du dimanche 18 mars. La chorale LA GIOIA, dirigée par Laure-Marie MEYER, donnera un concert de musique classique en l'église de VILLECERF. Le programme, pour chœur et piano, comportera, entre autres, des extraits de plusieurs Stabat Mater.

Pensez à réserver votre après-midi du samedi 24 mars. Michèle LAFOREST, professeur de danse COUNTRY vous proposera un mini stage de 15h30 à 17h, ouvert à tous ainsi que deux démonstrations de danseurs confirmés.

Ces manifestations culturelles serviront également de support à une action innovante impulsée par la Fondation du Patrimoine et la commune en faveur de la restauration du pont de Pilliers.

Le SIDASS vous informe

Le service public d'assainissement collectif de notre commune est géré par délégation auprès de VEOLIA EAU. Ce contrat prévoit les interventions nécessaires au bon fonctionnement du réseau public et de la partie du branchement située sous le domaine public. Les Villecerfois ne doivent donc pas faire appel à des entreprises privées pour des problèmes rencontrés sur leur branchement au réseau public.

Ces prestations, réalisées dans l'urgence, sont parfois facturées à des prix exorbitants. Or, contractuellement, VEOLIA EAU doit une assistance technique 24h/24 et 7j/7.

Pour tout problème sur votre branchement d'assainissement avant votre boîte de raccordement, contacter le SIDASS de MORET SEINE et LOING au 01.64.70.58.40. du lundi au vendredi de 8h30 à 12h et de 13h30 à 17h30. Vous pouvez également contacter VEOLIA EAU au 0.811.900.400 24h/24 et 7j/7.

Galette des rois

Le dimanche 15 janvier à 15h, les Aînés de la commune se réuniront dans la salle polyvalente pour déguster ensemble la traditionnelle Galette des Rois. Organisée en collaboration par la Municipalité et le Foyer Rural, cet après-midi festif et musical sera animé, comme tous les ans, par Jean Pierre Macquaire.

Des économies sur les travaux de reprographie

Ce numéro du Villecerf Express a été imprimé par notre secrétariat à partir du nouveau copieur couleur de la mairie. Nous n'aurons plus à faire appel à la sous-traitance pour ce type de travail de reprographie. Le coût d'impression de notre journal communal sera désormais de **6 € par mois pour 350 exemplaires** contre 120 € chez notre ancien prestataire, soit une économie annuelle estimée à 1 250 €, économie appréciable pour le budget communal en ces temps difficiles.